

MUSEES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 3020

15 April 89
Dossier concernant un tableau de
Quinten-Metsys offert en mariage
par M^{me} Veuve Vander Heyden

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3020 M^{me} Veuve Vander Heyden. - tabl. de Quinten-Metsys.

Bruxelles 23 Avril 1889

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur et de l'Instruction
publique.
Bruxelles.

En réponse à votre lettre du 15
Courant, (n° des sciences des lettres
et des beaux-arts N° 22529 /
par laquelle vous voulez bien deman-
der l'avis de la Commission sur
l'acquisition éventuelle d'un ta-
bleau attribué à Quentin Met-
zys et que Madame Veuve
Van der Heyden paraîtrait disposée
à céder pour la Collection de
l'Etat, nous avons l'honneur de
vous faire connaître que la
Commission estime qu'il n'y a
rien lieu de donner suite à
cette proposition

M a fait valoir que les
Muses précèdent déjà un. des
œuvres les plus importantes
de qu'en-tin Motzys, et en
outre, qu'il existe un grand
nombre de reproductions de
l'Œuvre de Christ, attribuées
au Maître, & dont l'authenticité
est bien contestable.

Madame Van der Heyden
a été informée de la décision
de la Commission Scientifique.

Par votre envoi sur ce au
Mexique, Monsieur le Ministre,
la photographie qui était
jointe à votre dernière présuppose la
vraie ^{moderne} ~~reproduction~~ ^{avec} -

Le Secrétaire
H. J.

Le Président.
L. J. Titus

Brux. 20 Avril 1889

à M^{me} Veuve Vanderheyden
rue Van Artevelde 65
Bruxelles.

Repondant à votre
lettre du 14 de ce mois,
par laquelle vous m'avez
bien voulu m'offrir une
tête de Christ, attribuée à
~~Van~~ Quinten Metsu —,
nous avons le regret de
vous faire connaître
que le Commissionnaire
~~seul~~ ~~de~~ l'Etat a décidé qu'il
n'y avait pas lieu d'acheter
des négocier pour
l'achat de cette œuvre
par le Musée de l'Etat.

Je vous prie d'agréer,
M^{me},
l'assurance de ma haute
estime.
A. C. D.
Le Directeur
F. H.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 15 Avril

1889.

17

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 22520

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3020

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

1 ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

Les derniers possesseurs d'un
certain tableau important des
G. M. & C^{ie} m'ont écrit par
qu'il y ait lieu de donner
l'œuvre à la prop. de M^{me} V.
V. de H., par le motif qu'il
s'agit d'un grand nombre de
reproductions de l'œuvre de
Christ, sans l'authenticité
ou l'air contestable.

Envoyez la photo de
l'œuvre au Min. qui M^{me}
Vander H. a été informée
de la décision de la C^{ie}

Madame Veure C. Vander Heyden, 65, rue
Van Arterelde, à Anvers, m'a adressé la photographie
ci-jointe exécutée d'après un tableau qu'elle attribue
à Quentin Metsys, et qu'elle paraîtrait disposée à
céder pour les collections de l'Etat.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien examiner
cette proposition et de me faire connaître votre avis.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,

[Signature]

A Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice
des musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

Amers, le 14 avril 1889.

A Monsieur le Directeur du Musée
royal de peinture à Bruxelles.

Monsieur le Directeur,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3020

J'ai l'honneur de vous adresser
une épreuve photographique d'un tableau
du célèbre peintre Guentier Bassys ou
Hessys, œuvre d'art conservée dans une
famille depuis un temps immémorial.

Elle mesure 0.44 centimètres sur 0.19 cent.
Pour sortir d'indivision, ma famille a
décidé de mettre ce tableau en vente;
nous prions Monsieur le Directeur, que
votre administration sait, peut-être,
disposée à en faire l'acquisition pour un
des musées de la ville, et nous serions
heureux d'être renseignés à cet égard.

Agitez Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma haute considération.

J. Lamers, Veuve C. Van der Heyden
Rue Van Artevelde 67
à Amers.

La Cour a été par disp. à donner
l'autorisation de prop. de M^{me} L.